



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	10	3

**OBJET : 01-4 - CHEMIN DES COMBES
ET PREMIERE AVENUE - PARCELLE
DP 342 POUR 55 M² ENVIRON -
ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE
D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AUPRES
DE LA PROPRIÉTÉ SCI ILEX**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

443/12

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 10 FEV. 2012

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 14 FEV. 2012

Pour le Maire,

Par délégation du Maire,

Ministre chargé des Affaires européennes,
L'attaché Principal,

Anthony CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 3 février 2012

Le vendredi 3 février 2012 à 14h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 27/01/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Jean-Pierre GONZALEZ
M. Alain BIGNONNEAU à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
Mme Carine CURTET à M. Matthieu GILLI
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE
M. Gérard PIEL à Mlle Cécile DUMAS
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Edith LHEUREUX, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

01-4 - CHEMIN DES COMBES ET PREMIERE AVENUE - PARCELLE DP 342 POUR 55 M² ENVIRON - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AUPRES DE LA PROPRIÉTÉ SCI ILEX

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

La société civile immobilière ILEX a réalisé un immeuble de bureaux et d'entrepôt sur les parcelles cadastrées DP 339 et 342 sises chemin des Combes et Première Avenue laissant un délaissé de voirie d'environ 55 m².

La SCI ILEX ou ses ayants droits, n'ayant pas vocation à entretenir, maintenir en état, faire acte de police ou assurer l'éclairage d'un espace intégré dans le domaine public communal, a proposé par courrier du 26 octobre 2011 de céder à l'euro symbolique à la Commune ledit délaissé.

Dans le cadre de l'incorporation dans le domaine public de ce délaissé de voirie, les travaux consistent à réaliser l'aménagement chaussée et trottoir pour un coût estimé à 30.000 euros, le propriétaire ayant réalisé à l'alignement futur la clôture.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition d'une emprise de 55 m² cadastrée section DP 342 à l'euro symbolique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir,
- **DIT** que les dépenses d'enregistrement de l'acte relatives à cette acquisition seront imputées sur les crédits du BP 2012.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.01-4 - CHEMIN DES COMBES ET PREMIERE AVENUE - PARCELLE DP 342 POUR 55 M² ENVIRON - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AUPRES DE LA PROPRIÉTÉ SCI ILEX -

Date de transmission de 14/02/2012

l'acte :

Date de réception de 14/02/2012

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM443-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120203-DCM443-12-DE

Date de décision : 03/02/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions